

**INTERVENTION DE LA DE LA REPUBLIQUE DU CONGO
A LA 5E ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ARMES
A SOUS-MUNITIONS**

SAN JOSE DU 1^{ER} AU 5 SEPTEMBRE 2014

=====

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation de la République du Congo, je voudrais vous exprimer notre gratitude pour la qualité de l'accueil qui nous a été réservé et le pour la parfaite organisation de cette conférence par votre pays. Cela témoigne de l'intérêt que votre pays aussi bien que le nôtre, accordent à la lutte contre les armes à sous- munitions.

Toutes nos sincères félicitations à votre Excellence, pour votre élection en qualité de Président de la présente Assemblée des Etats partie.

Nous n'oublions pas de dire toutes nos sincères félicitations à la République de Zambie qui, il y a une année encore, nous rassemblait à Lusaka pour les travaux de la Quatrième Assemblée des Etats partie, et qui a conduit avec habileté le processus vers la tenue de la présente Assemblée qui se tient sous votre propre magistère.

La République du Congo se réjouit des efforts fournis par le gouvernement zambien pour faire avancer les décisions issues de cette assemblée, ayant trait à la mise en œuvre de la Convention.

Monsieur le Président,

Les hautes autorités de la République du Congo, décidées à impliquer fortement notre pays dans la voie du désarmement global, ont reconnu l'impérieuse nécessité pour notre pays à créer les conditions de mise en œuvre de la convention sur les armes à sous-munitions.

N'eut été certaines obligations liés à la préparation de l'assemblée général des Nations Unies, le ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo aurait fait personnellement le déplacement de San José.

Toutefois, il nous a chargés de vous apporter la bonne nouvelle, en votre qualité de Président de la cinquième Assemblée des Etats partie.

En effet, l'engagement pris par la République du Congo lors des travaux de la Quatrième assemblée des Etats parties tenue à Lusaka, de ratifier la Convention avant les présentes assises a été effectivement honoré.

J'annonce donc solennellement que notre Mission permanente à New York vient de déposer ce jour 02 septembre 2014 au Secrétariat général des Nations Unies, les Lettres de ratification de la Convention sur les armes à sous munitions signées le 22 août 2014 par Son Excellence, Monsieur **Dénis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République du Congo.

Etat signataire depuis le 3 décembre 2008, le Congo a toujours participé à toutes les activités ayant trait à la mise en œuvre de la Convention. Après la ratification, nous allons maintenant nous atteler à élaborer la loi de mise en œuvre. L'atelier organisé par le CICR et la CMC en marge des présentes assises nous aura servi de référentiel dans cette démarche.

Monsieur le Président,

Le Congo renouvelle ainsi toute sa disponibilité à œuvrer pour l'universalisation de la Convention et entend mettre en œuvre tous les leviers qu'offre ladite Convention pour bénéficier, le cas échéant, d'une assistance à la réalisation de ses obligations positives édictées par la Convention.

Cette assistance, ne l'oublions pas, est essentielle pour nos Etats qui ne bénéficient pas encore de l'expertise requise en la matière. Nos attentes vis-à-vis de cette question inscrite à l'ordre du jour de nos travaux, vous l'aurez compris, sont donc immenses.

Etat signataire, nous étions déjà actifs ; Etat partie, nous le serons davantage. Notre investissement sera donc sans compter pour le bien de l'humanité. C'est le sens de notre présence aux travaux de la présente Assemblée.

Pour conclure, permettez, Monsieur le Président, que je vous remette symboliquement, copie de l'instrument de ratification de ladite convention par la République du Congo.

Je vous remercie.